



Payerne

MUNICIPALITE DE PAYERNE

Au Conseil communal de Payerne :

Préavis n° 16/2025

Objet du préavis

2^e demande de crédit complémentaire au budget 2025 et validation des dépenses imprévisibles et exceptionnelles

Table des matières

1. Demande de crédits complémentaires au budget 2025..... 3

2. Validation des dépenses imprévisibles et exceptionnelles 6

3. Synthèse..... 7

4. Conclusions..... 7

Au Conseil communal
de et à
1530 Payerne

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

Conformément aux articles 104 et 105 du Règlement du Conseil communal et les articles 10 et 11 du Règlement sur la comptabilité des Communes (RCCom), nous sollicitons l'octroi de compléments pour des charges ou revenus qu'il n'était pas possible de prévoir lors de l'établissement du budget de l'année en cours.

1. Demande de crédits complémentaires au budget 2025

Budget 2025 y compris préavis n° 08/2025 Fr.	Crédits complémentaires Fr.
---	-----------------------------------

1. ADMINISTRATION GENERALE

Conseil Communal

1000	3003.00	Jetons de présences	55'000.—	- 5'000.—
1000	3011.00	Traitements	5'500.—	5'000.—

Indemnité de la Présidente du Conseil communal :

Il s'agit d'une correction. En effet, l'indemnité de la Présidente du Conseil communal a été prévue dans le compte des jetons de présence au lieu des traitements. Le montant augmenté dans le compte traitements est dès lors compensé par la diminution du montant prévu pour les jetons de présence.

Administration

1100	3091.00	Formation continue, tous services	80'000.—	20'000.—
------	---------	-----------------------------------	----------	----------

Frais de formation d'une agente de sécurité publique :

L'engagement d'une agente de sécurité publique actuellement en cours de formation a généré des coûts additionnels liés à la reprise de la prise en charge de sa formation.

Cet élément, non prévu lors de l'élaboration du budget, entraîne un dépassement des crédits dans le compte 1100.3091.00 Formation continue, tous services. Cependant, ce montant est compensé par le montant non dépensé sur le compte des traitements de la sécurité publique (6100.3011.00) (voir commentaire chapitre 6. Police).

1100	3092.00	Frais de recherche de personnel	50'000.—	20'000.—
------	---------	---------------------------------	----------	----------

Nombreux recrutements :

En 2025, le nombre de recrutements réalisés a dépassé les prévisions, entraînant des frais supérieurs au budget initial. Certains profils difficiles à pourvoir ont nécessité la relance de procédures et d'appels d'offres, générant des coûts supplémentaires. Enfin, la préparation de trois départs à la retraite prévus début 2026 est souhaitée dès cette année en anticipation.

1100	3185.00	Honoraire et frais d'expertises	90'000.—	97'200.—
------	---------	---------------------------------	----------	----------

Nouvelle mensuration cadastrale : Fr. 43'100.— :

En février 2017, le Canton a informé la Municipalité qu'il procéderait à une nouvelle mensuration cadastrale afin de numériser les données et remplacer le plan cadastral dont la précision n'était plus en rapport avec la valeur du sol. Les secteurs concernés par cette nouvelle mensuration étaient le Sud de la Commune et les Hameaux. Conformément à la réglementation en vigueur, chaque propriétaire participe financièrement aux relevés effectués sur ses parcelles. Dans ce courrier, le Canton informait également que ces travaux devaient durer 3 ans. En mars 2017, à la suite de la demande de la Municipalité, le Canton avait estimé les coûts à Fr. 25'000.— et informé que la facturation s'effectuera dès la mise en service des nouveaux plans qui ne devrait pas intervenir avant fin 2020. La mise à l'enquête publique de cette nouvelle mensuration cadastrale a été réalisée du 14 novembre au 12 décembre 2024 après l'élaboration du budget 2025. La facture relative à ces prestations, reçue en août 2025, génère une dépense imprévue au budget de cette année. Cette facture ne peut attendre d'être payée en 2026.

Frais de notaire transactions avec Implenia (Plan d'Affectation La Coulaz 2) : Fr. 54'100.— :

Dans le cadre des négociations avec l'entreprise Implenia, un notaire a été mandaté afin de rédiger l'acte concernant le préavis n° 18/2022 relatif à La Coulaz, prolongation de promesse de vente et d'achat, renonciation partielle conditionnelle à droit d'acquérir, modification de promesse de vente et d'achat, droit d'emption. Ce document, de même que les prolongations qui ont dû être signées en attendant l'entrée en vigueur du Plan d'Affectation y relatif, ont nécessité de 2021 à 2025 de nombreuses séances et interventions du notaire. En août 2025, ce dernier a fait parvenir deux factures couvrant l'ensemble du travail fourni sur cette période, lesquelles comportaient des erreurs. Ces notes d'honoraires et de débours ont été corrigées et retransmises à la Municipalité. Dans le préavis n° 18/2022, la Municipalité avait informé le Conseil communal que les frais relatifs aux honoraires de notaire seraient imputés au budget 2022. Toutefois, cela n'a pas été possible en raison du retard dans l'émission et la transmission des factures par le notaire.

Afin de permettre le règlement de ces montants et de conserver la possibilité de recourir à d'autres mandats via ce compte d'ici à la fin de l'année, il est nécessaire d'augmenter le crédit y relatif.

3. DOMAINES ET BATIMENTS**Vignoble de Lavaux**

3310	3186.01	Assurances grêle	25'300.—	5'300.—
------	---------	------------------	----------	---------

Modification de la prime :

La prime d'assurance grêle avait été estimée lors de l'élaboration du budget au moyen d'une règle de trois. Cette estimation intégrait déjà la reprise en exploitation de 3 hectares supplémentaires. Par ailleurs, une couverture complémentaire contre le gel a été souscrite pour la partie supérieure du domaine, afin d'assurer une meilleure protection des cultures, compte tenu des événements climatiques survenus en 2024.

Il convient de préciser que la prime reste soumise à régularisation en fin d'année, l'assureur pouvant appliquer une ristourne ou, au contraire, une majoration, en fonction des sinistres constatés sur l'ensemble des vignes de ses assurés.

La prime effectivement facturée est plus élevée que l'estimation initiale, ce qui entraîne un dépassement du budget prévu. L'ajustement du crédit budgétaire s'avère dès lors indispensable pour couvrir le règlement de la prime.

4. TRAVAUX

Urbanisme

4200	3185.00	Honoraires et frais d'expertises	251'000.—	45'000.—
------	---------	----------------------------------	-----------	----------

Des honoraires d'avocat ont dû être engagés dans le cadre du traitement de divers dossiers d'enquête publique, lesquels ont conduit notamment à des procédures devant les tribunaux cantonal et fédéral. L'estimation inscrite lors de l'élaboration du budget 2025 s'avérera insuffisante à la fin de l'année, ceci également en raison de l'augmentation des recours ainsi que de la complexité accrue des procédures auxquels le service doit faire face.

Par ailleurs, à la suite d'un arrêt accident prolongé d'une collaboratrice de la police des constructions, le traitement de dossiers a été externalisé afin d'assurer la continuité du service et le respect des délais.

Afin de garantir la possibilité de recourir à d'autres mandats et expertises juridiques d'ici à la clôture de l'exercice, il est nécessaire d'augmenter le crédit y relatif.

6. POLICE

Sécurité publique

6100	3011.00	Traitements	861'900.—	- 20'000.—
------	---------	-------------	-----------	------------

Il s'agit de la compensation des frais de formation à la suite de l'engagement d'une assistante de sécurité publique (voir commentaire chapitre 1 Administration).

Signalisation routière

6110	3143.00	Entretien éclairage et signalisation	50'000.—	55'000.—
------	---------	--------------------------------------	----------	----------

Signalisation et marquage à l'Avenue de la Colline, à la rue de Montriant et à l'HIB : Fr. 30'000.— :

Dans le cadre de la mise en œuvre de la zone 30 km/h dans le secteur de l'Avenue de la Colline, de la rue de Montriant et de l'HIB, des travaux de signalisation et de marquage doivent être réalisés. Ces mesures, déjà mises à l'enquête publique, nécessitent un financement complémentaire pour pouvoir être concrétisées dans les meilleurs délais.

Leur report au budget 2026 n'est pas souhaitable au vu de la forte attente exprimée par une partie de la population et de l'importance de renforcer rapidement la sécurité et la qualité de vie dans ce secteur.

Installation de feux de signalisation à la rue Derrière la Tour : Fr. 25'000.— :

A la suite d'une demande citoyenne, il est prévu d'installer des feux de signalisation au passage piétons situé à la rue Derrière la Tour. Cet aménagement vise à renforcer la sécurité des enfants et des autres usagères et usagers en régulant efficacement la circulation dans ce secteur, en particulier aux heures de forte affluence liées au flux scolaire.

Le financement complémentaire est nécessaire afin de pouvoir réaliser ces travaux dès cette année et répondre rapidement à la préoccupation de la population concernant la sécurité des élèves.

2. Validation des dépenses imprévisibles et exceptionnelles

Budget 2025 y compris préavis n° 08/2025 Fr.	Dépenses imprévisibles et exceptionnelles Fr.
---	--

1. ADMINISTRATION GENERALE

Stade municipal

1700	3141.00	Entretien des bâtiments	18'000.—	25'000.—
------	---------	-------------------------	----------	----------

Les deux boilers combinés de l'ancien vestiaire du Stade ont été rendus inutilisables à la suite d'un sinistre survenu le 28 août 2025, lié à une défaillance électrique ayant entraîné une surchauffe. Ces équipements, installés en 1972, sont hors d'usage depuis cet incident. Le dossier a été transmis à l'assurance de la Commune.

Les travaux de remplacement des boilers et de remise en état de l'installation ont déjà été commandés, ceci à titre urgent et afin de garantir la bonne utilisation des vestiaires. Le crédit complémentaire de Fr. 25'000.— est nécessaire, tenant compte d'un disponible de Fr. 5'000.—, sur le compte concerné, afin de financer ces interventions estimées à Fr. 30'000.—.

3. Synthèse

	Budget 2025 Fr.	Crédits complémentaires Fr.	Dépenses imprévisibles Fr.
ADMINISTRATION GENERALE	7'999'780.—	137'200.—	25'000.—
FINANCES	- 33'641'510.—		
DOMAINES ET BÂTIMENTS	- 365'063.—	5'300.—	
TRAVAUX	7'603'310.—	45'000.—	
INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES	4'483'200.—		
POLICE	3'379'150.—	35'000.—	
SECURITE SOCIALE	11'543'300.—		
SERVICES INDUSTRIELS	0.—		
RESULTAT (+ = déficit)	1'002'167.—	222'500.—	25'000.—
Résultat après 1 ^{ère} série de crédits complémentaires et dépenses imprévisibles			1'002'167.—
Crédits complémentaires demandés		Fr.	222'500.—
Dépenses imprévisibles et exceptionnelles		Fr.	25'000.—
Résultat après crédits complémentaires et dépenses imprévisibles		Fr.	1'249'667.—

4. Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, de bien vouloir voter les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

vu le préavis n° 16/2025 de la Municipalité du 1^{er} octobre 2025 ;

ouï le rapport de la commission des Finances ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

Article 1 : d'accorder à la Municipalité des crédits supplémentaires destinés à couvrir les charges imprévues sur le budget 2025, représentant au total une augmentation des charges nettes de Fr. 222'500.— ;

Article 2 : d'approuver les dépenses imprévisibles et exceptionnelles représentant au total une augmentation des charges nettes de Fr. 25'000.— ;

Article 3 : la situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit :

Excédent de charge après 1^{ère} série de compléments
(préavis n° 08/2025) : **1'002'167.—**

	Modification des charges	Modification des revenus	
1. Administration générale	162'200.—	0.—	
3. Domaines et bâtiments	5'300.—	0.—	
4. Travaux	45'000.—	0.—	
6. Police	35'000.—	0.—	
Charges supplémentaires	247'500.—		247'500.—
Revenus supplémentaires		0.—	0.—
Excédent de charges après crédits complémentaires et dépenses imprévisibles			<u>1'249'667.—</u>

Veuillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, nos salutations distinguées.

Ainsi adopté le 1^{er} octobre 2025

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :

(LS)

L. Voinçon

C. Thöny

Municipal délégué : M. Lionel Voinçon, Syndic

Autres membres de la Municipalité concernés : Mme Monique Picinali
M. Edouard Noverraz
M. Nicolas Schmid
M. Jacques Henchoz